

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

1ter avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP

<p>Direction Générale de l'enseignement et de la recherche Sous-direction de la politique des formations de l'enseignement général, technologique et professionnel Bureau des enseignements technologiques et professionnels Tél : 01 49 55 52 72 Bureau de la formation des personnels et de l'information Tél : 01.49.55.51.61</p> <p>1ter avenue de Lowendal 75349 PARIS 07 SP</p>	<p style="text-align: center;">Note de Service DGER/POFEGTP/N2000-2113</p> <p style="text-align: center;">du : 15 NOVEMBRE 2000</p> <p style="text-align: center;">Classement :</p>
<p style="text-align: center;">LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE</p> <p style="text-align: center;">à Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt</p>	
<p>OBJET : Organisation de la session d'accompagnement de la rénovation du BTSA – GEMEAU.</p> <p>DATE DE MISE EN APPLICATION : immédiate (URGENT)</p>	
<p>PLAN DE DIFFUSION</p> <p>Administration Centrale - diffusion B Directions régionales de l'agriculture et de la forêt Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts-Commissariats de la République des TOM Inspection générale de l'agriculture Conseil général de l'agronomie Coordination des inspections de l'enseignement agricole Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat</p> <p>Pour information : Organisations syndicales de l'enseignement agricole public Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public</p>	

Cette note de service a pour objet de préciser les modalités d'organisation de la session d'accompagnement de la rénovation du BTSA – GEMEAU.

Un regroupement est organisé

**du lundi 15 janvier à 13h30
au jeudi 18 janvier à midi**

à Valence (Drôme)

Vacancier hôtel L'épervière - chemin de l'Épervière - 26000 Valence

Chaque établissement envoie :

- deux enseignants par EPELFPA (quel que soit le nombre de sites où se déroule la formation) ;
- un enseignant supplémentaire dans les EPLEFPA qui assurent deux spécialités.

Objectifs et organisation de la session

1^{ère} demi-journée :

Rappeler l'ancrage de la formation dans le monde professionnel. Un professionnel fera part des évolutions en cours, notamment en ce qui concerne les collectivités territoriales.

Présenter le référentiel professionnel et le référentiel de formation.

2^{ème} et 3^{ème} journées :

Travaux en ateliers

Echanger et faire le point sur :

- les pratiques pédagogiques mises en œuvre ;
- les modalités d'évaluation.

4^{ème} demi-journée :

Bilan de la session.

Inscription

Les stagiaires feront parvenir **par la voie hiérarchique** leur inscription à l'aide de la fiche jointe

au CEP Florac

9, rue Célestin Freinet - 48400 Florac

avant le 6 décembre 2000

Les modalités pratiques seront portées à la connaissance des agents par le CEP de Florac.

Les ordres de mission seront délivrés par le DRAF-SRFD de la région d'affectation.

La prise en charge des frais de déplacement se fera selon la procédure habituelle aux stages nationaux, quel que soit le statut de l'agent (titulaire ou contractuel).

L'hébergement et la restauration sur place sont pris en charge par le CEP sur des crédits affectés à cet effet.

Ce regroupement est ouvert aux enseignants du privé. Pour ces derniers, la prise en charge des frais de déplacement se fait par l'intermédiaire des fédérations.

Jean REPARET

Adjoint au Directeur Général

Session d'accompagnement BTSA – GEMEAU

Fiche d'inscription individuelle

A renvoyer au CEP Florac
9, rue Célestin Freinet - 48400 Florac

avant le 6 décembre 2000

Code SAFO*

(pour les agents des établissements publics)

*code utilisé pour l'inscription aux stages de formation continue

Nom

Région

Prénom

Etablissement

Statut de l'établissement :

public	<input type="checkbox"/>
CNEAP	<input type="checkbox"/>
UNREP	<input type="checkbox"/>
UNMFREO	<input type="checkbox"/>

Type de formation :

- formation scolaire
- apprentissage
- formation professionnelle

Modules enseignés :

Responsable de filière oui non

Visa du chef d'établissement

Visa de l'autorité académique